
États financiers de la Fondation paralympique canadienne

31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des revenus et des dépenses	4
État de l'évolution des soldes des fonds	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-9

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation paralympique canadienne

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation paralympique canadienne (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des revenus et des dépenses, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 21 août 2019

Fondation paralympique canadienne


État de la situation financière

Au 31 mars 2019

	Notes	2019 \$	2018 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		460 896	407 615
Débiteurs		226 382	430 265
Frais payés d'avance		11	1 050
		687 289	838 930
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		39 518	13 305
Montant dû au Comité paralympique canadien	5	97 896	200 036
		137 414	213 341
Soldes des fonds			
Non affecté – Fonds d'administration général		124 259	320 990
Affecté à l'externe – Fonds du Cercle des champions		—	36 011
Affecté à l'externe – Fonds de la Campagne d'automne		46 232	21 827
Affecté à l'externe – Fonds de la Campagne ImagiNation		379 384	246 761
		549 875	625 589
		687 289	838 930

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil


_____, administrateur


_____, administrateur

Fondation paralympique canadienne

État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2019

					2019	2018
	Fonds d'administration général	Fonds du Cercle des champions	Fonds de la Campagne d'automne	Fonds de la Campagne ImagiNation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Dons généraux	51 761	—	—	—	51 761	112 489
Cercle des champions	—	81 528	—	—	81 528	93 296
Campagne d'automne	—	—	27 047	—	27 047	26 529
Événements	295 772	—	—	—	295 772	221 180
Marketing pour la cause	42 704	—	—	—	42 704	84 477
ImagiNation	—	—	—	692 231	692 231	784 408
Apports en nature	20 605	—	—	—	20 605	2 087
	410 842	81 528	27 047	692 231	1 211 648	1 324 466
Dépenses						
Administration	207 573	1 029	2 642	26 118	237 362	178 540
Excédent des revenus sur les dépenses avant les apports au Comité paralympique canadien	203 269	80 499	24 405	666 113	974 286	1 145 926
Apports au Comité paralympique canadien	—	—	—	1 050 000	1 050 000	800 000
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux dépenses	203 269	80 499	24 405	(383 887)	(75 714)	345 926

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation paralympique canadienne

État de l'évolution des soldes des fonds

Exercice terminé le 31 mars 2019

					2019	2018
	Fonds d'administration général non affecté	Fonds du Cercle des champions affecté à l'externe	Fonds de la Campagne d'automne affecté à l'externe	Fonds de la Campagne ImagiNation affecté à l'externe	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	320 990	36 011	21 827	246 761	625 589	279 663
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux dépenses	203 269	80 499	24 405	(383 887)	(75 714)	345 926
Transferts internes	(400 000)	(116 510)	—	516 510	—	—
Solde à la fin	124 259	—	46 232	379 384	549 875	625 589

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation paralympique canadienne

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
Notes	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des revenus par rapport aux dépenses	(75 714)	345 926
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	128 995	(465 246)
4	53 281	(119 320)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	53 281	(119 320)
Trésorerie au début	407 615	526 935
Trésorerie à la fin	460 896	407 615

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Objectif de la fondation

La Fondation paralympique canadienne (la « Fondation ») fut établie afin d'assurer que les programmes, l'équipement et les gens soient en place pour aider à propulser plus de Canadiens ayant un handicap du terrain de jeux jusqu'au podium olympique. La Fondation recueille des fonds exclusivement pour les programmes et activités du Comité paralympique canadien.

La Fondation fut constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 19 février 2015 sans capital-actions. La Fondation est une fondation publique reconnue en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en date du 12 juin 2015; elle est exonérée de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels de dons aux fins de l'impôt.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les comptes de la Fondation sont gérés conformément aux principes de comptabilité par fonds. Les ressources reçues et dépensées sont classées dans des fonds à des fins comptables et de prestation, qui correspondent aux objectifs précisés par les donateurs à l'externe ou par le conseil d'administration à l'interne.

(a) Fonds d'administration général

Le Fonds d'administration général comptabilise tous les programmes et toutes les activités administratives relatifs aux fonds non affectés de la Fondation.

(b) Fonds du Cercle des champions

Le Fonds du Cercle des champions a été établi pour épauler des initiatives ciblées y compris en matière d'entraîneurs, de formation et d'innovation ainsi que d'équipement.

(c) Fonds de la Campagne d'automne

Le Fonds de la Campagne d'automne a été établi pour épauler des initiatives ciblées à l'échelle communautaire. Ces initiatives comprennent le Fonds parasport de Bon départ (Parasport Jumpstart Fund), la Semaine scolaire paralympique, la ressource en ligne du programme S'amuser grâce aux sports paralympiques (FUNdamentals Physical Literacy Resource) et la ressource en ligne pour Trouver un Sport / une Activité / un Club.

(d) Fonds de la Campagne ImagiNation

Le Fonds de la Campagne ImagiNation a été créé pour aider à rendre le sport plus accessible à tous grâce au Développement rapide de l'athlète et au Développement de la prochaine génération d'athlètes.

Constatation des revenus

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés, où les apports liés aux transactions générales sont constatés à titre de revenus dans le Fonds d'administration général lorsque reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de revenus du fonds affecté approprié. Les apports affectés pour lesquels il n'existe pas de fonds affecté correspondant sont reportés et constatés à titre de revenus du Fonds d'administration général dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont engagées.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus (suite)

Les dons sont constatés lorsque reçus. Les dons en biens et services que la Fondation aurait en temps normal achetés sont constatés à leur juste valeur estimative. Les promesses de dons ne sont constatées que lorsque les dons sont reçus.

Instruments financiers

La Fondation constate initialement les actifs financiers et les passifs financiers à leur juste valeur. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie qui est évaluée à la juste valeur.

Dons en nature

La Fondation reçoit des apports en nature de divers partenaires. Les apports en nature sont les frais d'audit et sont comptabilisés aux revenus et aux dépenses lorsqu'utilisés.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus d'activités et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers. Des hypothèses sont utilisées pour l'estimation de la recouvrabilité des débiteurs et l'établissement du montant des charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Gestion du capital

Les objectifs quant à la gestion du capital de la Fondation sont les suivants :

- (a) Mettre en place des ressources suffisantes pour réaliser les priorités financières établies par le conseil d'administration au cours de l'examen du plan stratégique;
- (b) Protéger la capacité de la Fondation de continuer à être considérée comme organisme sans but lucratif et de réaliser les objectifs des différents fonds;
- (c) Investir des fonds dans les instruments financiers conformément à la politique de placement;
- (d) Gérer les apports affectés à l'externe qui précisent les conditions d'utilisation des ressources financières.

Le capital est constitué des soldes des fonds du Fonds d'administration général, du Fonds du Cercle des champions, du Fonds de la Campagne d'automne et du Fonds de la Campagne ImagiNation. Les besoins de trésorerie de la Fondation n'ont pas changé et sa stratégie générale, quant à la gestion de son capital, reste la même que pour l'exercice précédent. La Fondation s'est conformée aux exigences des apports affectés.

La Fondation contrôle son capital en se servant de différentes mesures financières, qui incluent les flux de trésorerie et les écarts dans les prévisions et les budgets.

4. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2019	2018
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	203 883	(395 844)
Frais payés d'avance	1 039	2 595
Créditeurs et charges à payer	26 213	8 449
Montant dû au Comité paralympique canadien	(102 140)	(80 446)
	128 995	(465 246)

5. Opérations entre apparentés

Le Comité paralympique canadien (l'« Organisme »), un organisme sans but lucratif indépendant, est responsable de tous les aspects entourant le rôle du Canada dans le mouvement paralympique, y compris les Jeux d'été et d'hiver, et contrôle la Fondation.

Tel que stipulé dans l'entente cadre de services entre l'Organisme et la Fondation, l'organisme fournit le soutien à la Fondation au moyen des ressources humaines, dont le montant peut être estimé à 312 045 \$ (275 795 \$ en 2018).

Au 31 mars 2019, la Fondation a une somme à payer de 97 896 \$ (200 036 \$ en 2018) à l'Organisme. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2019, la Fondation a fourni un montant de 1 050 000 \$ (800 000 \$ en 2018) à l'Organisme.

6. Transferts interfonds

La Fondation soutient les initiatives stratégiques du Comité paralympique canadien. Le fonds ImaginaNation a été créé pour soutenir les initiatives de développement des jeunes athlètes ainsi que le programme des athlètes de la prochaine génération du gouvernement du Canada, par lequel le gouvernement du Canada verse 1 million de dollars par an en fonds de contrepartie. Les transferts interfonds pour l'exercice 2019 reflètent l'orientation de la Fondation par le Comité paralympique canadien sur les domaines d'intervention prioritaires.